

1. Formulaire d'inscription du club

- Compléter le formulaire entièrement
- Prendre connaissance du règlement intérieur de la section, remplir et signer le coupon détachable à remettre avec votre inscription.

2. Demande de licence à la fédération FFJDA (licence/assurance)

- Pour une nouvelle inscription ou un renouvellement de licence, vous pouvez effectuer une pré-inscription directement sur le site de la FFJDA (<https://www.ffjudo.com/connexion>). Munissez-vous de l'adresse mail fournie la saison précédente ou que vous fournirez lors de votre inscription.

3. Contrôle médical

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit **qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical** pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Le questionnaire de santé reste cependant obligatoire : **si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.**

Pour les mineurs : Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique :

- **Une attestation remplace le certificat médical.** Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative (le questionnaire de santé sera chargé dans les documents de l'extranet des clubs dès que possible) ;
- **Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives**, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée **datant de moins de six mois** devra être produit.

La mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs.

- Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale ;

Pour les majeurs : Aucun changement, sauf dans le cadre d'un renouvellement de licence :

Lorsqu'une personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois** (1 an auparavant).

4. Mode de règlement

Voir la plaquette

5. Passeport de Judo

Il est **obligatoire** et doit être à jour (ceintures, timbres de licence).

Pièces à apporter :

Pour l'inscription :

- Formulaire d'inscription du club (complété recto-verso)
- Attestation QS Sport ou certificat médical
- Règlement de la cotisation (ordre : ASH Judo)
- Votre passeport de judo si vous en possédez un (avec rubrique « médecin » complétée)

Pour la demande de passeport de judo :

- Formulaire de demande de passeport à compléter et signer
- Photo d'identité
- Copie d'une pièce d'identité
- Chèque de 8€ (ordre : Comité de la Manche de judo)

Votre dossier ne sera traité que lorsqu'il sera complet.